



PATALEVAIN

L'EMPLOYEUR JOUE LA PROVOCATION ?

PLUS QUE JAMAIS : BOYCOTTER

PROCHAIN PIQUET : 14 JANVIER, 17H

Depuis mai 2022, les trois ex-salariées et leur syndicat cherchent une solution négociée au conflit qui les oppose à la boulangerie Patalevain - Patatisse (88 rue Vestrepain, 106 rue de Cugnaux, à Toulouse).

D'abord dans le déni total, l'employeur a ensuite reconnu des entorses aux droits des ex-salariées (non respect des contrats de travail, salaires inférieurs aux grilles conventionnelles, heures non payées, irrégularités dans les ruptures de contrat) tout en campant paradoxalement sur une position patronale extrémiste, préférant « liquider sa boîte que négocier, par principe ».

Après six mois de mobilisation sociale, un boycott de solidarité par le voisinage, le soutien public d'une vingtaine d'organisations syndicales, politiques et associatives toulousaines aux trois ex-salariées, l'employeur a finalement fait appel à une avocate.

Il a alors envoyé une proposition chiffrée, d'un montant de 2500€, bien en-deçà des calculs du syndicat et sans aucune indemnité pour les irrégularités de fin de contrat. L'employeur acceptant enfin un rendez-vous de négociation, nous avons décidé de suspendre nos actions et communications publiques, pour permettre une discussion apaisée.

Lors de la réunion du 22 novembre, l'avocate de l'employeur a reconnu, plusieurs fois, la valeur de l'argumentaire juridique syndical. L'employeur a abandonné sa condition préalable à tout accord de rencontrer les trois ex-salariées pour qu'elles se justifient auprès de lui, mais l'a remplacée par un interrogatoire patronal par écrit.

La réunion laissait présager un possible accord. En effet, les ex-salariées étaient prêtes à faire des concessions et l'avocate de l'employeur tempérait son client et l'a encouragé à faire également des concessions sur le chiffrage.

Finalement, l'employeur a envoyé au syndicat un nouveau chiffrage provocateur puisque inférieur à celui du début des négociations. Cynique, il a envoyé le même jour une newsletter dans laquelle il fait part à sa clientèle de sa volonté d'en découdre et où il dénigre, encore une fois, les ex-salariées et leur syndicat.

Ces tergiversations montrent que l'employeur ne veut pas négocier, mais simplement gagner du temps, en se moquant encore et toujours des ex-salariées. Cette attitude contraint donc le syndicat à reprendre ses actions, dans l'attente d'une proposition d'accord sérieuse.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

SYNDICAT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE

ACTION DIRECTE - ENTRAIDE - AUTOGESTION

Au Chat Noir
33, rue Antoine Puget
31 200 TOULOUSE

<https://cnt-f.org/cnt31>
07 81 10 63 66
cnt.31@cnt-f.org

Permanence syndicale
2e & 4e mardis du mois (19h-21 h)
3e samedi du mois (14h-18h)

SOLIDARITÉ AVEC LES ANCIENNES SALARIÉES DU PATALEVAIN

Depuis le mois de mai, trois salariées sont en conflit avec leur ancien employeur, l'association **Patalevain**, qui gère une boulangerie « bio & solidaire » du même nom et la pâtisserie Patatisse. Rapidement, les travailleuses se sont rapprochées du syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne pour se défendre. Leur ancien employeur a enfreint de manière répétée le droit du travail et leur doit, selon les calculs de la CNT, plus de 5000 € de salaires.

Depuis le début du conflit, le syndicat cherche à négocier directement avec l'employeur le versement des rappels des salaires et des accords mettant fin au litige. Mais ce dernier s'entête à refuser toute négociation avec le syndicat en vue de régulariser la situation. **Il s'est même vanté dans sa newsletter estivale de préférer « liquider sa boîte plutôt que de négocier le moindre centime, par principe ».** Il multiplie les communications dénigrantes et intimidantes, privées ou publiques, à l'encontre des trois anciennes salariées qui ont osé lui faire face pour défendre leurs droits et réclamer leur dû.

La détermination de l'employeur à ne pas respecter le droit du travail a contraint le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne à lancer une campagne de boycott. Plusieurs piquets syndicaux ont déjà été organisés devant la boulangerie. Les travailleuses et leur syndicat se préparent

désormais à l'éventualité d'un bras de fer de longue haleine.

Le fait d'être une très petite entreprise, une association, ou de porter un projet entrepreneurial « alternatif » et biologique ne peut en aucun cas rendre acceptable des entorses aux droits des salariées.

Ce conflit est par ailleurs révélateur d'une situation plus générale dans les petits commerces. Salaires et conditions de travail déplorables, heures supplémentaires non-payées, précarisation, non respect du droit du travail, travail dissimulé, plannings donnés à la dernière minute, harcèlement moral et sexuel y sont trop souvent monnaie courante. Et malheureusement les luttes collectives dans ces entreprises sont encore aujourd'hui trop rares.

Pour toutes ces raisons, nos collectifs et organisations syndicales, associatives et politiques du bassin toulousain, tenons à affirmer aux trois salariées en lutte et à leur syndicat, notre entière solidarité. Faisant face à un employeur aux agissements inacceptables, nous appelons à les soutenir concrètement en participant aux actions syndicales en cours. Par cette tribune, nous souhaitons également porter un message à l'ensemble des travailleurs-euses des petits commerces toulousains : vous n'êtes pas seul·e·s et la violation des droits des salarié·e·s n'est pas une fatalité. Quand on touche à l'un·e, on touche à toutes et tous.

SIGNATAIRES : ASSO Solidaires 31, CGT AHG, Section CGT Chronodrive, CGT CIM, CGT Mecachrome Toulouse, CNT-AIT Interpro Toulouse, CNT Industries & Services 31, Groupe Libertad (FA), Le Poing Levé Toulouse, Odile Maurin (Conseillère municipale de Toulouse, AMC), Révolution Permanente Toulouse, Secours Rouge Toulouse, SUD Culture 31, Union Communiste Libertaire Toulouse & Alentour, Union Syndicale Solidaires 31, UNSA Aérien SNMSAC DAS, UL CGT Mirail.